



Mon fils de 15 ans victime de coups et blessures par mon voisin

Par **Emma**, le **05/04/2009** à **13:59**

Bonjour,

Mon fils de 15 ans à été victime de coups et blessures volontaires par mon voisin un homme de 40 ans, ayant entraîné une itt de 3 jours, que risque cet homme et est-ce que mon fils sera dédommagé, merci